

# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) 2026

## 1/ RAPPEL DES OBLIGATIONS LEGALES

Le Conseil municipal est invité à tenir son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), afin de discuter des grandes orientations du prochain budget primitif, conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). La tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Le DOB n'a aucun caractère de décision, mais fait néanmoins l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat s'assure du respect de la loi.

Le DOB permet :

- de présenter à l'assemblée délibérante les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, le contexte national et international étant évoqué,
- d'informer sur la situation financière de la collectivité et les perspectives budgétaires,
- de présenter les actions mises en œuvre.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a renforcé le rôle du DOB. Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent son cadre légal tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative :

- la transmission obligatoire aux Communes membres du rapport sur le DOB de l'EPCI : meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.
- le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette et, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel, avec une délibération spécifique prenant acte du débat et une mise en ligne du rapport relatif au DOB sur le site internet de la collectivité.

Le DOB représente, pour chaque collectivité, un outil pour réduire ses propres incertitudes par un éclairage et une anticipation sur le moyen terme de ses propres marges de manœuvre et de ses propres capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

En raison des élections municipales, le vote du budget primitif 2026 est fixé au 16 Février 2026.

## 2/ CONTEXTE NATIONAL

Selon les prévisions de la Banque de France, en 2025, le PIB progresserait à un rythme de 0,6 % en moyenne annuelle. En 2026, la croissance annuelle du PIB s'établirait à 1,0 %. L'environnement international dégradé continuerait de peser sur le commerce extérieur dont la contribution à la croissance serait nulle. La consommation des ménages progresserait à un rythme un peu plus soutenu qu'en 2025, tirée par la hausse de la masse salariale réelle, qui resterait robuste malgré le repli de l'emploi et une hausse nominale du salaire moyen revue à la baisse. L'investissement privé est également en rebond.

En 2025, l'inflation totale se situerait à seulement 1,0 % en moyenne annuelle. Cette faible inflation s'expliquerait essentiellement par une forte contribution négative de l'inflation énergétique tout au long de l'année, après la baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année et la forte baisse, plus récente, des prix du pétrole et du gaz. À l'inverse, les prix alimentaires contribueraient de manière croissante à l'inflation totale tout au long de l'année 2025, reflétant les hausses de prix récentes qui découlent des négociations commerciales entre producteurs et distributeurs, ainsi que les hausses passées de certaines matières premières (cacao, café) qui continueraient de se transmettre aux prix finaux. Hors énergie et alimentation, l'inflation serait essentiellement soutenue par la contribution des services.

En 2026, l'inflation totale et l'inflation hors énergie et alimentation s'établiraient respectivement à 1,4 % et 1,7 %. Les prix des produits manufacturés évolueraient à un rythme modéré. La décélération passée des salaires nominaux se transmettrait au prix des services qui ralentiraient de manière plus marquée.

Selon l'enquête Emploi de l'Insee publiée le 16 mai, le taux de chômage serait quasi stable au premier trimestre 2025 à 7,4 %, Par suite, le taux de chômage atteindrait un niveau de 7,6 % en moyenne annuelle en 2025 et 7,7 % en 2026.

Après une croissance de 0,9 % en 2024, la consommation des ménages ralentirait à 0,7 % en 2025. Elle retrouverait ensuite un peu de dynamisme à moyen terme, avec une croissance de 1,0 % en 2026, grâce aux gains de pouvoir d'achat de la masse salariale décrits précédemment. De son côté, le taux d'épargne est toujours très élevé (18,9 % au 2ème trimestre contre 15 % fin 2019 avant la crise Covid).

### Le déficit public français

Le solde public s'est de nouveau dégradé en 2024, à - 5,8 % du PIB, après - 5,4 % en 2023. Cette nouvelle dégradation s'explique d'une part par une hausse du ratio de dépenses au PIB de 0,3 point de PIB, portée par les revalorisations des prestations indexées sur l'inflation de 2023 et le rebond de la charge d'intérêts. D'autre part, le ratio de recettes au PIB a diminué de 0,1 point de PIB : les recettes de prélèvements obligatoires accélèrent mais restent moins dynamiques que le PIB en valeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

En 2025, le solde s'améliorerait pour atteindre – 5,4 % du PIB comme prévu dans la loi de finances initiale pour 2025. Les mesures fiscales prévues dans la loi de finances initiale pour 2025 tireraient à la hausse les recettes de prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB.

Les dépenses publiques hors charge d'intérêts progresseraient moins rapidement en 2025, grâce aux économies votées dans la loi de finances initiale, ce qui permettrait de stabiliser le ratio de dépenses primaires (hors crédits d'impôts) au PIB. A contrario, la charge d'intérêts en pourcentage du PIB progresserait de nouveau. Au total, le ratio de dépenses publiques hors crédits d'impôts augmenterait légèrement en 2025 et resterait donc supérieur au ratio de 2019.

En 2026, les économies budgétaires retenues de façon conventionnelle supposent un ajustement structurel primaire de 0,6 point de PIB potentiel en 2026.

Ce scénario impliquerait néanmoins un fort ralentissement des dépenses publiques en volume par rapport à 2024. Sous ces hypothèses, le déficit public repasserait légèrement sous le seuil de 5 % du PIB en 2026.

Comme en 2025, le contexte politique national reste extrêmement incertain tout comme le contenu de la loi de finances définitive.

Parmi les pistes évoquées lors du premier PLF et qui pourraient être reprises dans le projet de loi de finances :

- Diminution de l'enveloppe du fonds vert limité à 600 millions € au lieu d'un milliard €
- Revalorisation limitée des bases fiscales (+0,8 %)
- Stabilité de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sans indexation sur l'inflation
- Réduction du champ d'éligibilité au FCTVA : certaines dépenses d'entretien, informatiques ou de bâtiments communaux seraient exclues
- Augmentation de 3 points soit 15,64 % du taux de cotisation de la CNRACL (37,65 % contre 34,65 %). Cette augmentation a été justifiée par le fait d'assurer la pérennité du système de retraite des agents publics.

### **3 / LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026**

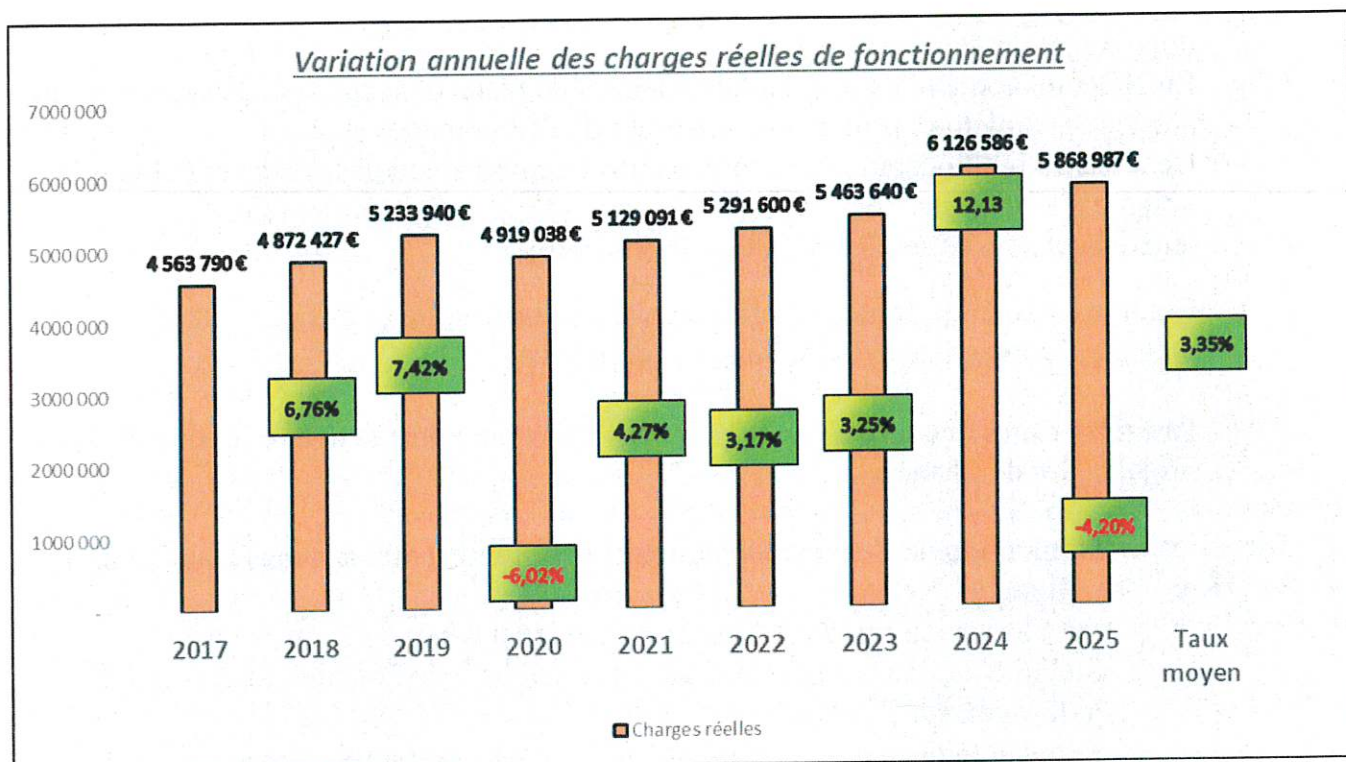
Comme les années précédentes, la Commune a pour objectif d'appliquer sur le long terme une gestion financière et budgétaire maîtrisée :

- Maintenir une pression fiscale modérée pour protéger le pouvoir d'achat des familles ;
- Maîtriser les dépenses courantes de fonctionnement et identifier les marges de manœuvre (évaluation du coût des services) ;
- Maîtriser le niveau d'endettement et d'autofinancement.

L'année 2025 montre une amélioration de la capacité d'autofinancement pour revenir à 2023.

L'objectif du DOB 2026 est de maintenir la marge d'autofinancement, par conséquent des efforts importants seront à réaliser sur les dépenses de fonctionnement pour pouvoir continuer à dégager une capacité d'autofinancement destinée à soutenir les projets d'investissement de la Commune nouvelle.

### 3.1 Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses réelles de fonctionnement représentent un ratio de 932 € par habitant contre une moyenne départementale pour les communes de même strate (2024) de 1 207 €. Elles représentent l'ensemble des dépenses déduction faite des opérations d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère de gestion, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements.

- Les frais de personnel (CA provisoire 2025 = 3,028 M€)

Pour 2025, le ratio des dépenses de personnel est de 468 € par habitant contre une moyenne départementale pour les communes de même strate de 628 € par habitant (2024), ce qui représente pour Livarot – Pays d'Auge 49,19 % (salaires et charges sociales - 012) des dépenses de fonctionnement ; la moyenne nationale pour les communes de même strate (2024) est de 57,06 %.

L'effectif en taux équivalent temps plein pour Livarot – Pays d'Auge est de 69,31

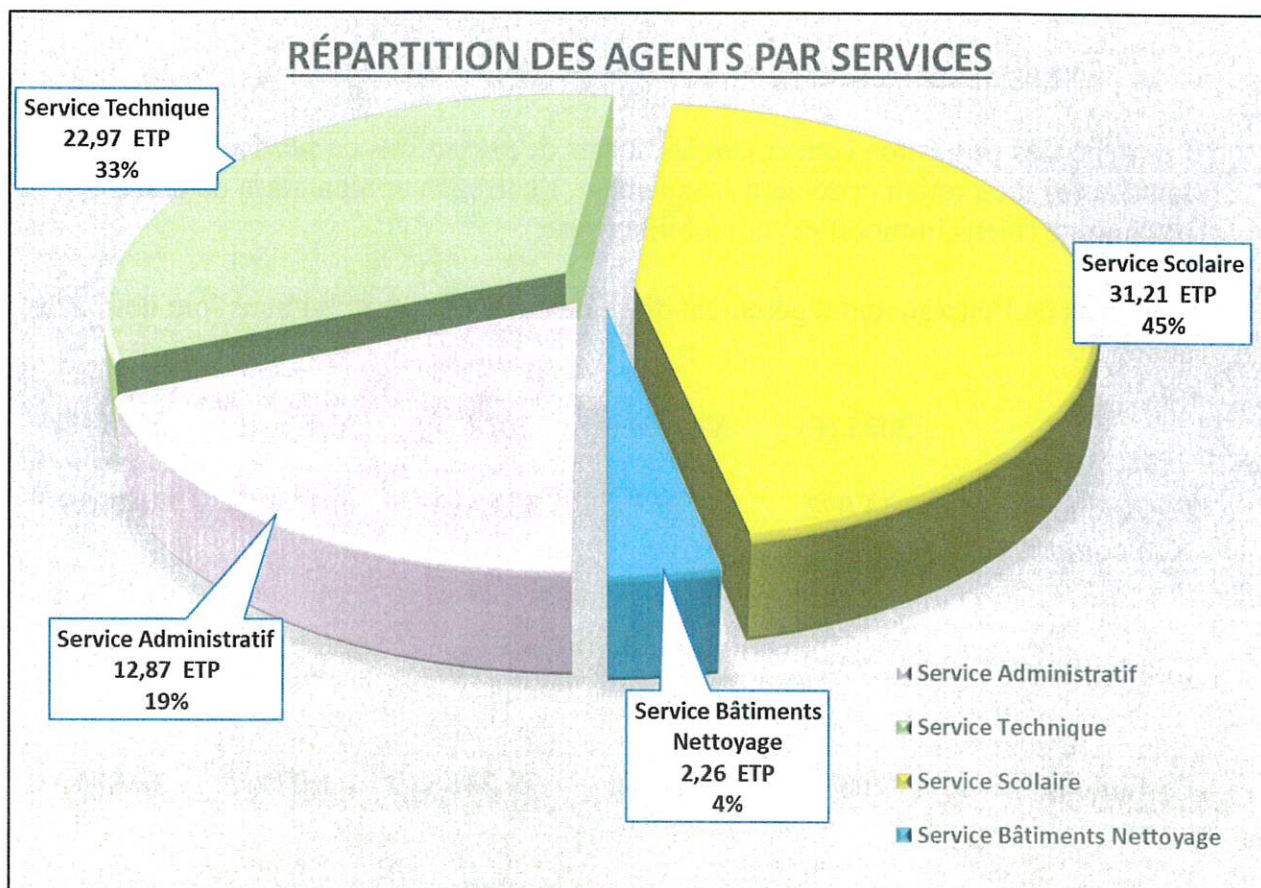
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

(79 agents). Pour rappel, l'ETP de 2024 était de 68,38 (77 agents).



En 2025, plusieurs dynamiques ont contribué à l'augmentation de la masse salariale évaluée à + 0,08 % :

- Augmentation de 4 points soit 12,64 % du taux de cotisation de la CNRACL (34,65 % contre 30,65 %) et d'un point de l'URSSAF (9,88 % contre 8,88 %)
- Des avancements d'échelons plus rapides (cadencement raccourcis),
- L'augmentation de l'assurance du personnel pour les agents titulaires.

En 2026, les dépenses de personnel connaîtront une augmentation liée aux dispositions réglementaires décidées par l'Etat, dont notamment :

- L'augmentation des charges patronales pour les agents titulaires notamment de 3 points pour la CNRACL soit un total de 40 000,00 € pour la Commune ;
- Les progressions légales de carrière conduisant à un avancement d'échelon ou de grade ;
- L'augmentation de l'assurance du personnel pour les agents titulaires.

Sont également provisionnés des crédits en prévision d'éventuels remplacements des agents en congé de maternité, en congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou devant être reclassés.

- Les dépenses de gestion (CA provisoire 2025 = 1,79 M€)

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers), etc.

Les coûts de l'énergie ont légèrement diminué en 2025 (- 8,81%) mais loin des 33 % annoncé.

	2025 (€)	Variance	2024 (€)	Variance	2023 (€)
Electricité Non compris Eclairage Public	334 072	- 8,81 %	363 493	+ 67,44%	217 089
Combustibles	41 798	- 22,44 %	51 176	+ 0,80%	51 603
Carburants	37 630	- 1,62 %	38 241	- 1,07%	38 653

Le fait d'avoir réduit l'éclairage public la nuit avec extinction des lampadaires de 22h30 – 5h30 à Livarot et de 21h00 pour les autres Communes a permis de maintenir les coûts malgré la hausse du prix du kilowattheure :

	2025	2024	2022 (avant coupure)
Eclairage Public KWH	122 278 / 0,251	98 473 / 0,35	189 943 / 0,16
1 <sup>er</sup> Juillet au 30 Juin	30 625,95 €	31 963,20 €	30 931,74 €

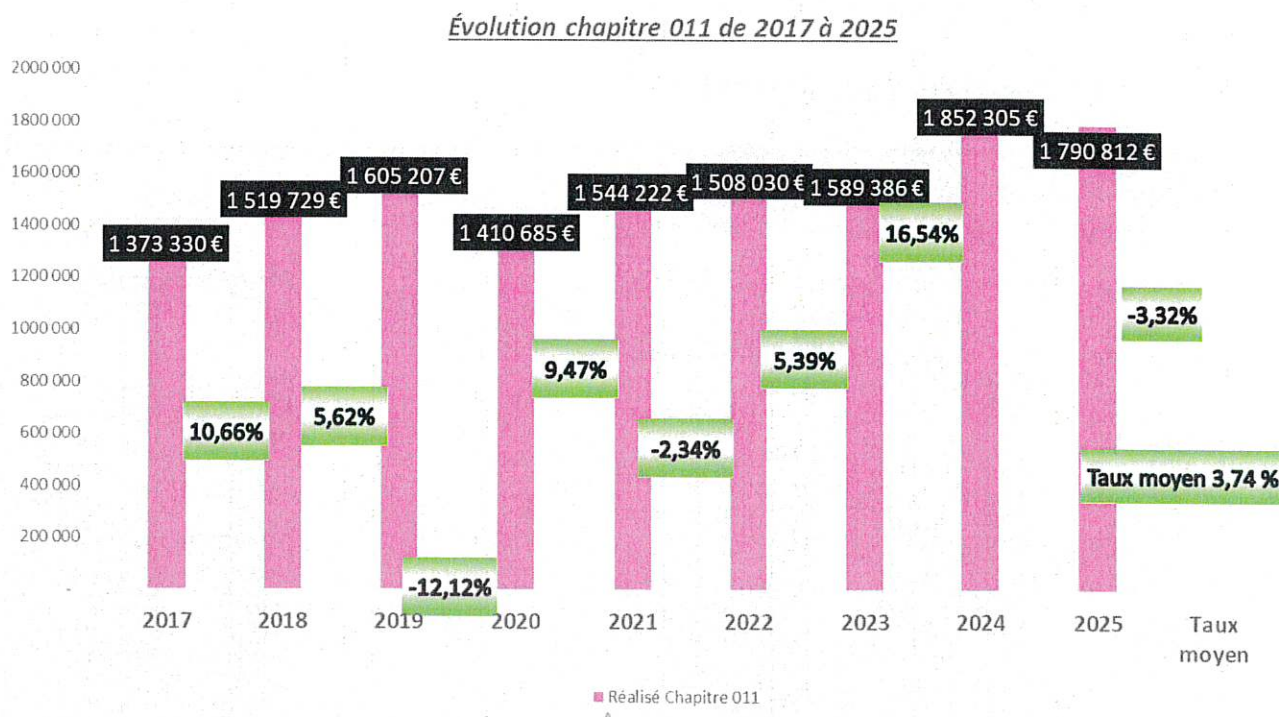
L'ensemble représente 444 126 € soit 7,57 % des dépenses réelles de fonctionnement, une diminution 40 747 € par rapport à 2024.

Par ailleurs, la collectivité maintiendra le montant affecté en 2025 aux prestations externes pour différents types de services et notamment ceux relatifs aux prestations d'entretien des espaces verts et des cimetières, pour information, la Commune fait appel aux prestataires extérieurs pour 10 de ces Communes historiques, pour les autres, les interventions sont effectuées en régie.

La négociation des contrats d'assurances amène à une augmentation significative de 28 000 €, tendance nationale constatée par les collectivités territoriales :

- Assurance Dommages aux biens + 20 600 €
- Assurance flotte automobile + 7 400 €

Cependant, l'objectif de la Commune est de réaliser des économies sur des dépenses courantes du chapitre 011 afin d'optimiser la capacité d'autofinancement des investissements.



#### - Les subventions versées aux associations

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2026 et afin de maintenir notre capacité d'autofinancement brut, les subventions aux associations seront maintenues à hauteur de ce qui a été provisionné au budget n-1 soit 1 10 000,00 €

Aussi, en 2025, le montant global versé était de 97 101 euros, dont notamment :

- à destination de la Culture, 11 200 euros sont dédiés aux projets associatifs ;
- à destination des Animations, une enveloppe de 15 190 euros ;
- à destination du Sport, les associations sportives se voient attribuer une enveloppe globale de 50 800 euros ;
- à destination des écoles, 4 740 euros dédiés aux associations des parents d'élèves ;
- à destination d'associations œuvrant dans le social, 14 221 euros
- à destination d'associations qui œuvrent dans différents domaines, 950 euros.

A ajouter à celles – ci : les locations gratuites annuelles, les bâtiments et les équipements communaux mis à disposition et les fluides.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

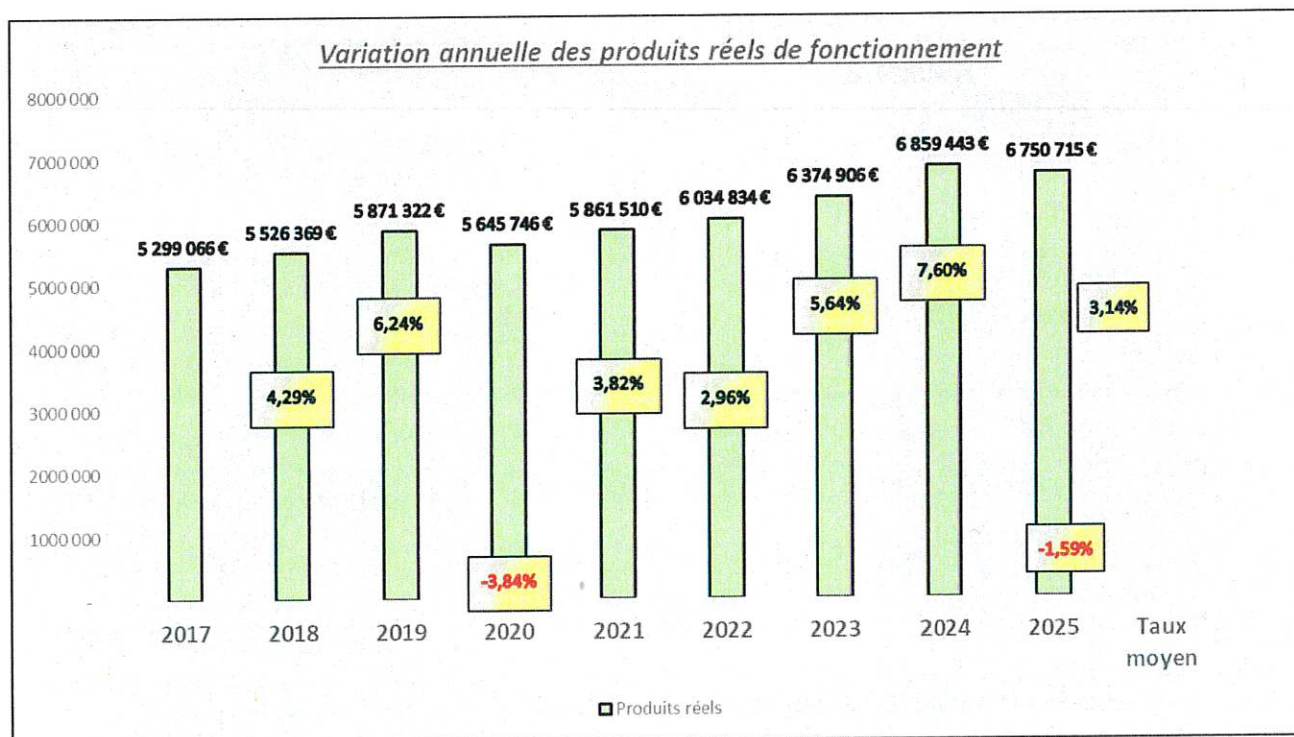
- La dotation aux amortissements des investissements

Le montant de la dotation pour 2026 est ainsi estimé à 235 000,00 €

- Les intérêts de la dette

Les intérêts pour l'année 2025 s'élèvent à 53 958,00 €.

## 1.2 Les recettes de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement regroupent principalement la fiscalité locale, les dotations et subventions reçues de l'Etat, ou de tout autre établissement public, les recettes tarifaires, les droits de mutation, etc.

Pour l'année 2025, le ratio des recettes réelles de fonctionnement est de 1 072 € par habitant pour un ratio pour des communes de même strate (2024) de 1 350 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent l'ensemble des recettes déduction faite des opérations d'ordre et de l'excédent reporté.

Pour l'année 2026, les recettes réelles de fonctionnement seront maintenues avec une faible hausse de la fiscalité directe.

Par ailleurs, la compensation du budget annexe du lotissement de Livarot de 200 000,00 € apparaît dans le calcul de 2024 et fausse la comparaison avec 2025.

- La fiscalité directe (CA provisoire 2025 = 2,46 M€)

La fiscalité directe regroupe le produit de la taxe foncière sur le bâti, la taxe foncière sur le non bâti et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Pour rappel, la taxe d'habitation sur les résidences principales a disparu en 2023, compensée par la part départementale du foncier bâti ajusté par le COCO.

Pour le budget 2026, comme les années précédentes, il n'est pas envisagé d'augmentation du taux des taxes foncières. Il semble qu'il y aura une revalorisation limitée des valeurs locatives à hauteur de 0,8 % ce qui entrainera une augmentation du produit fiscal brut pour la Commune, par rapport au réalisé 2025, estimée à environ 20 000 €.

La proposition est faite de reprendre les taux moyens pondérés calculés par la DGFIP à la création de la commune nouvelle qui sera le taux unique à l'issue de la période de 12 ans en fonction du lissage des taux sur 12 ans, à savoir :

1. Taxe Foncier bâti : 22,91 % (taux communal 2023) + 22,10 % (taux départemental 2020) = 45,01 %.
2. Taxe Foncier non bâti : 27,62 %

Ceci pour maintenir une pression fiscale moyenne et donc protéger le pouvoir d'achat des familles.

- La Dotation globale de fonctionnement (CA provisoire 2025 = 1,85M €)

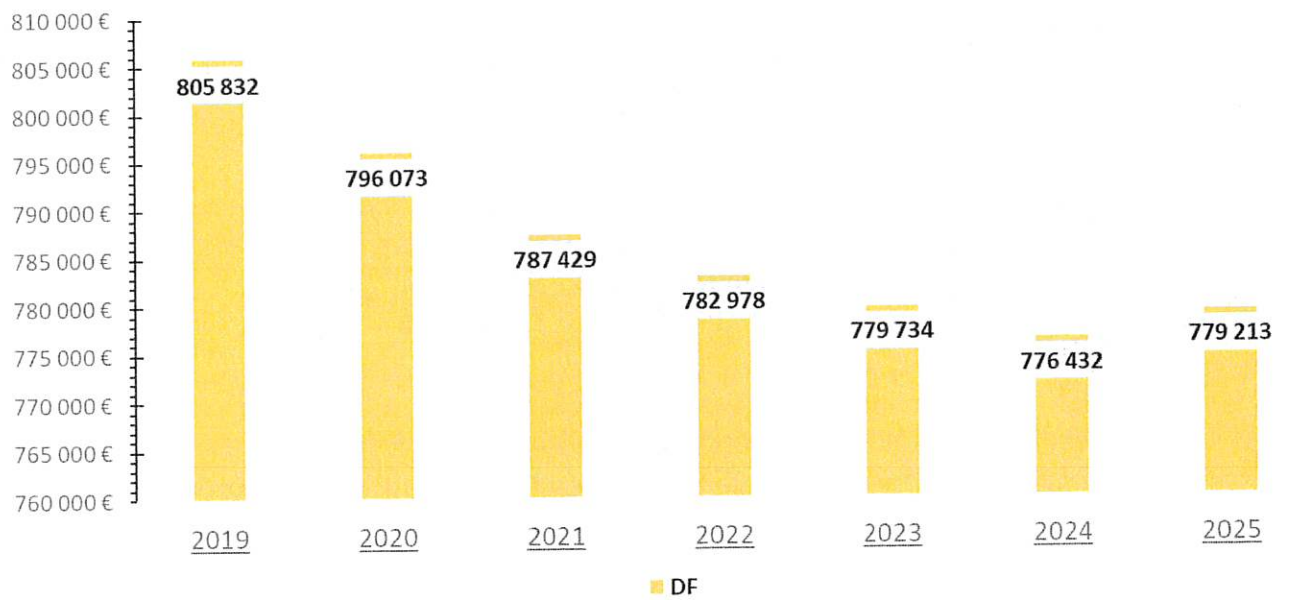
Elle est composée d'une Dotation forfaitaire (DF) et d'une Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

La part de la Dotation Forfaitaire : 779 213,00 € en augmentation de 0,36 par rapport à 2024. A noter que la DF tient compte du nombre d'habitants de la Commune, vu les chiffres fournis par l'INSEE début 2026, une faible hausse de la population (16 personnes) devrait impacter légèrement la dotation.

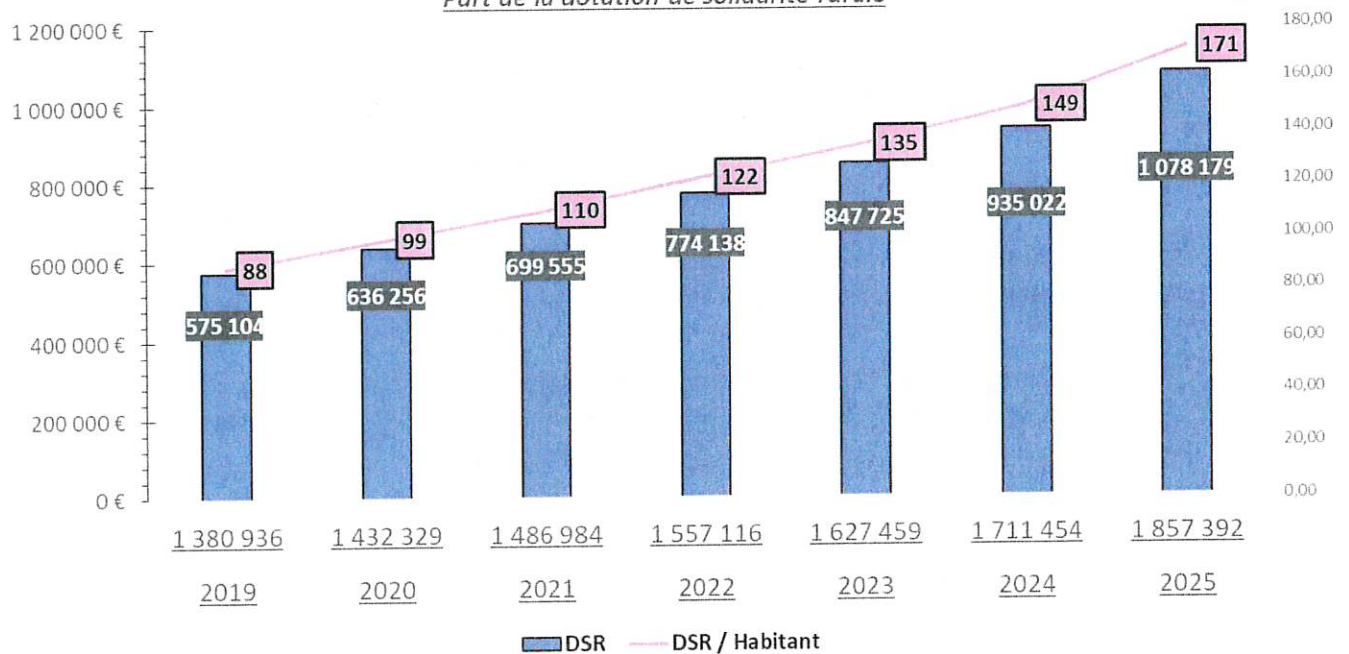
Pour information la population de la Commune de Livarot – Pays d'Auge était de 6295 pour l'année 2025 et pour l'année 2026, elle est de 6311.

La part de la Dotation de Solidarité Rurale : 1 078 179,00 € ; Livarot – Pays d'Auge bénéficie de cette dotation réservée aux communes de moins de 10 000 habitants. Selon la circulaire ministérielle, « elle est attribuée pour tenir compte d'une part des charges supportées par la Commune pour maintenir un niveau de services suffisant et d'autre part des ressources fiscales insuffisantes ».

*Part de la dotation forfaitaire*



*Part de la dotation de solidarité rurale*



- Autres recettes

Dans « autres recettes », nous retrouvons principalement :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Les recettes tarifaires (CA provisoire 2025 = 274 972,00 €) provenant de la facturation du centre de loisirs, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité.

- Les locations des immeubles (CA provisoire 2025 = 382 687,00 €)

Suite aux diagnostics réalisés en 2024, plusieurs logements sont classés en G. De ce fait, la Commune ne peut pas appliquer l'augmentation annuelle des loyers. En 2025, l'ensemble de ces diagnostics a été réalisé et va permettre de définir les travaux nécessaires à réaliser pour remettre ces logements aux normes notamment l'isolation. Des travaux de peinture, d'électricité et de plomberie ont été engagés sur 6 logements des deux immeubles situés 79 rue de Lisieux qui seront remis à la location mi-février 2026.

- Les droits de mutation correspondant à la quote-part des droits et taxes perçus par les notaires et revenant à la collectivité lors du changement de propriétaire des immeubles situés sur son territoire (CA provisoire 2025 = 256 598,00 €) ; en augmentation par rapport à 2024 d'environ 30 000,00 €.

- Les attributions de compensations (AC) versées par l'Agglo (Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie) (CA provisoire 2025 = 696 361,00 €) :

* Attribution de compensation d'origine (ex. CDC) : 529 508,00 € (Taxe professionnelle 2001 – Centre culturel, sport, administration, collège, maison des services, tourisme)	
* Voirie :	672,00 €
* Emprunts restitués :	13 226,00 €
* Sports :	137 227,00 €
* Transports extra scolaires :	19 067,00 €
* Entretien des bernes :	- 61 689,00 €
* Bibliothèque Fervaques :	5 000,00 €
* Marpa	51 450,00 €
* Camping	1 900,00 €

- Le FPIC : la Commune a touché en 2025 le montant du FPIC 2018 (28 300,00 €) conformément au pacte financier et fiscal de l'Agglo. Il devrait en être de même pour 2026.

### 3.3 L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) brute correspond au solde des opérations réelles (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité notamment pour financer le remboursement de la dette en capital et l'autofinancement des investissements.

L'épargne brute est estimée à 881 728,00 € pour 2025 sans les cessions. La marge d'autofinancement courant (taux épargne brute) est de 13,03 %. La moyenne par habitant est de 140 € contre une moyenne départementale pour les communes de même strate de 214 € (2024).

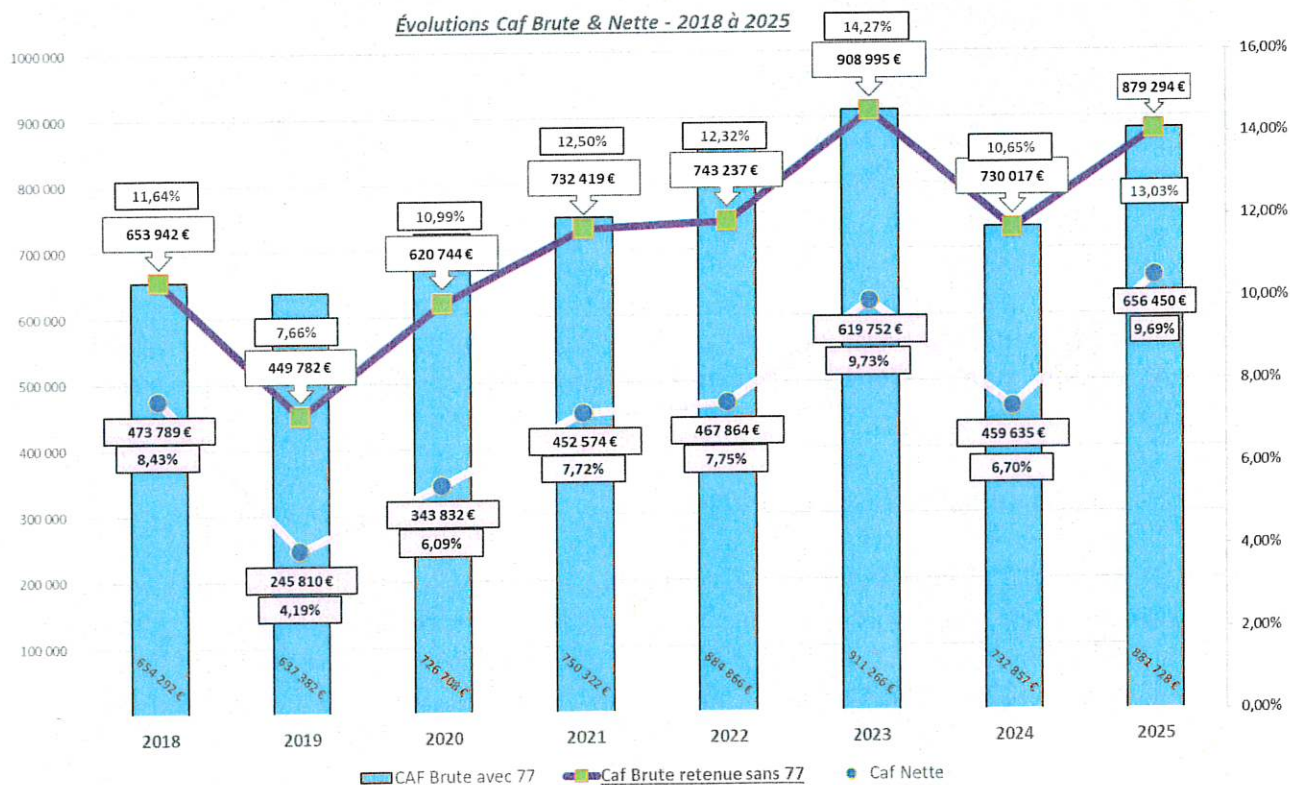
Néanmoins, l'épargne brute la plus représentative budgétairement est estimée à 879 295,00 € sans le chapitre 77 Produits exceptionnels (cessions, indemnités sinistres, mandats annulés).

A noter pour l'année 2025, la Commune connaît une hausse de 149 000,00 € dû principalement à la maîtrise des dépenses du chapitre 011 en sachant que la marge de manœuvre reste faible et à la légère baisse des fluides.

Pour l'année 2026, il serait nécessaire de maintenir ce niveau en sachant que le montant réalisé en 2025 a pratiquement atteint l'objectif que la collectivité s'était fixé lors du DOB 2025 c'est-à-dire d'avoir une épargne brute correspondant à l'année 2023 soit 908 994 €.

La marge d'autofinancement courant (taux épargne nette) est de 9,72 % (Dépenses de fonctionnement réelles + remboursement dette / recettes réelles de fonctionnement). Si on applique le ratio à l'épargne net sans le chapitre Produits Exceptionnels (77), la marge est de 9,69 %, en augmentation par rapport à l'année 2024.

L'épargne nette est estimée à 656 450 € pour 2025 sans les cessions. Elle est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois sa dette remboursée.



### 3.4 L'endettement

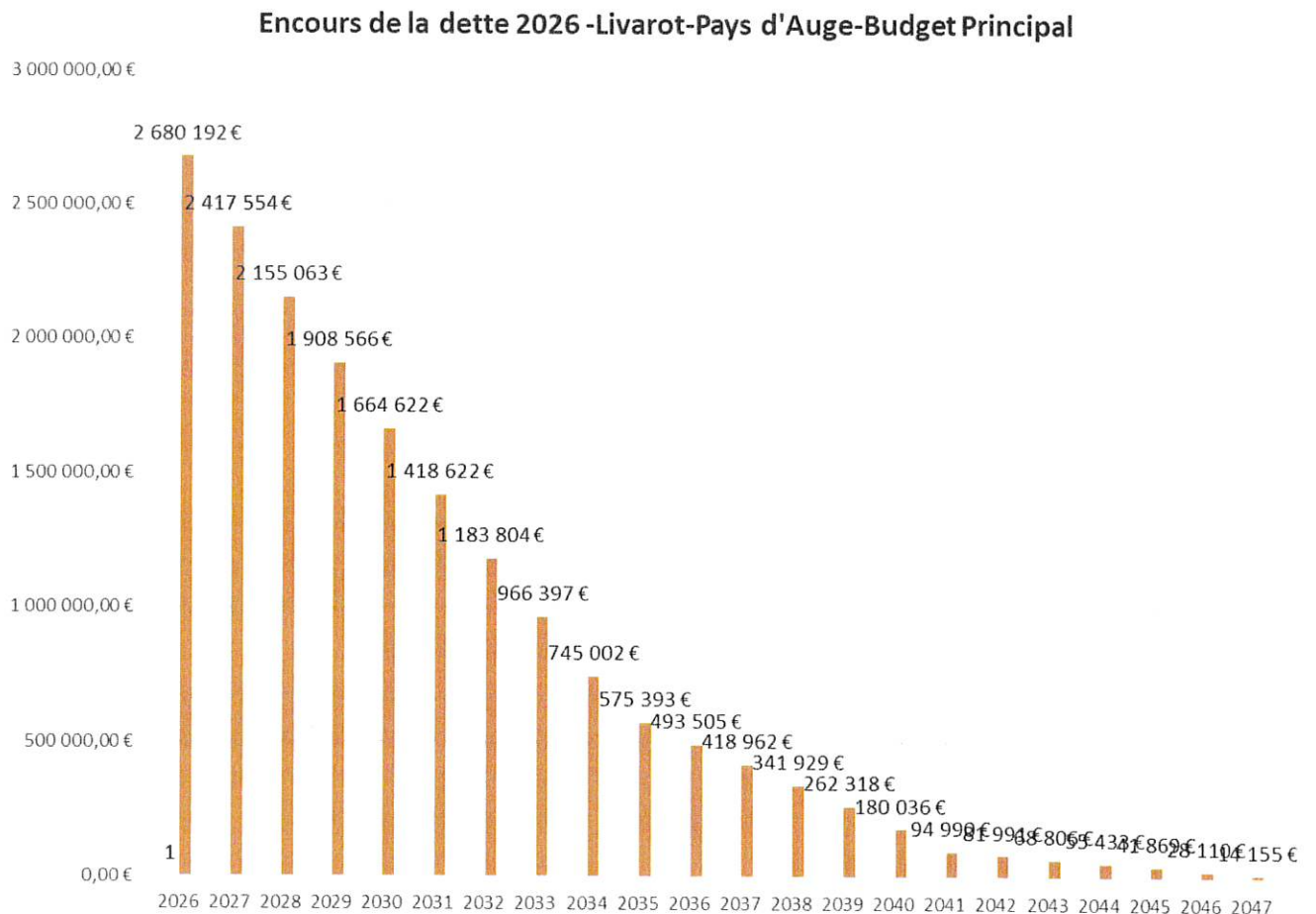
Fin 2025, le taux d'endettement de la Commune est de 39.78 % pour une moyenne pour les communes de même strate de 66,80 % (dette sur le total des recettes réelles de fonctionnement).

L'endettement de la ville se compose de 12 emprunts repartis représentant un encours au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de 2 680 192 €.

La dette par habitant se monte à 426 € contre une moyenne nationale pour les communes de même strate de 755 € (2024).

Le désendettement de la Commune (ratio : dette/épargne brute) est estimé à 3,05 ans.

Le remboursement du capital est de : 262 637,00 € pour l'année 2026.



Pour les années à venir, l'objectif est de viser une marge d'autofinancement à 8 % minimum.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Pour l'année 2026, les prévisions des dépenses et des recettes de fonctionnement seront fixées en intégrant cet objectif.

En 2025 et afin de financer les investissements, la Commune a contracté un 850 000 € mais reste en dessous de la moyenne des Communes de la même strate.

A noter que le capital restant dû en fin de cette mandature a baissé (2 680 192 €) par rapport au début de celle-ci (3 147 225 €).

### **Petites Villes de Demain (PVD)**

Au travers de Petites Villes de Demain, l'Etat et les partenaires du programme viennent soutenir et faciliter les dynamiques de transition déjà engagées dans certains territoires.

Les Communes lauréates sont accompagnées par l'Etat et ses partenaires pour mettre en place un programme répondant aux problématiques qu'elles rencontrent (déprise commerciale, vacance de l'habitat, accès aux services, etc.).

La signature de la convention d'adhésion a permis de bénéficier des premières aides et d'engager l'élaboration ou la consolidation des projets de territoire, à travers :

- Le déclenchement des co-financements des postes de cheffes de projet et leur recrutement en juin et septembre 2021,
  - L'accompagnement par la Banque des Territoires via sa mission d'Assistance à Management de Projet,
  - La mobilisation d'études et expertises nécessaires pour consolider le diagnostic, l'ambition stratégique et les plans d'actions,
  - L'accès au réseau professionnel étendu (formations, guides, etc.).
- Le dispositif devrait être prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026.

### **OPAH-RU**

(Délibération du 13 décembre 2021)

#### **Les objectifs de l'opération**

L'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain) permettra la mise en place d'un dispositif global d'actions de requalification du parc privé. Ces objectifs ont été déterminés à l'issue de l'étude pré-opérationnelle qui permet de détailler les enjeux de l'intervention publique.

L'OPAH RU reprend l'ensemble des volets d'actions nécessaires à sa mise en œuvre (volet urbain, foncier, immobilier, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, énergie et précarité énergétique, travaux pour l'autonomie de la personne dans l'habitat, accompagnement social, patrimonial et environnemental, économique et développement territorial).

#### **Financements de la commune de Livarot – Pays - d'Auge**

A titre indicatif, au jour de la signature de la convention, les aides prévisionnelles de la commune de Livarot Pays d'Auge sont les suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

- Aides aux travaux lourds pour les PO très modestes ou modestes : 10% du montant HT des travaux
- Aides aux travaux d'amélioration de la sécurité ou salubrité de logement dégradé pour les PO très modestes ou modestes : 5% du montant HT des travaux
- Prime d'accèsion à la propriété : 2000 €/logement
- Aide au ravalement simple de façades : 40% du montant HT des travaux en périmètre prioritaire, 20% dans le reste du périmètre de l'OPAH RU

Les montants prévisionnels des autorisations d'engagement de la **commune de Livarot Pays d'Auge**, pour l'opération sont de **255 000 €** sur la période de 2022-2026. A ce jour, le montant des subventions accordée n'est que de 2 676 €. Potentiellement, le reste pourrait être engagé sur l'année 2026.

Au 1<sup>er</sup> Septembre 2025 il y a eu 15 dossiers déposés/terminés dont :

- 6 « rénovation énergétique »,
- 6 « autonomie »,
- 2 « très dégradés »
- 1 « ravalement ».

5 Dossiers sont en cours d'instruction : 4 projets de propriétaires bailleurs et 1 projet de propriétaire occupant

De ce fait, il y a eu 243 795 € de subventions accordées dont :

- 190 194 € par l'ANAH
- 23 497 € par la CALN
- 2 676 € par la Commune

Ce qui représente 399 244,00 € de travaux générés pour des entreprises du territoire.

#### **4/ LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT**

Vu les prochaines élections municipales en mars 2026, la Commune va poursuivre les investissements engagés. Le ratio dépenses d'investissement par habitant pour 2025 est de 295 €.

Les restes à réaliser sur l'exercice 2025 s'élèvent à 369 183,00 € en dépenses contre 362 497,00 € en recettes.

Aucune autorisation de programme – crédits de paiement (AP-CP) n'est prévue. Cette procédure permet de valider juridiquement le montant total des dépenses par opération et de prévoir les crédits budgétaires sur le bon exercice en fonction de la planification des travaux.

Plusieurs projets ou plans d'actions sont en cours ou à l'étude :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

- La rénovation de l'église de Livarot, commencement des travaux en Février 2026,
- La réhabilitation thermique de la salle de sport Gauclin, le recrutement d'un maître d'œuvre est réalisé avec un dossier AVP en février 2026,
- La restructuration des voiries et du stationnement,
- La requalification du centre bourg de Livarot – sécurisation des cyclistes et piétons route d'Orbec, travaux terminés fin janvier 2026,
- La reconversion du manoir de l'Isle avec une vocation tertiaire, étude en cours financée par la Banque des Territoires,
- Le relamping de l'éclairage public (100 passages en LED),

L'enveloppe estimative du plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2022 – 2025

	Epargne brute 2022 - 2025	Excédents reportés au 31-12-2021	Emprunt	Cessions	Revers. Taxe Aména- gement et AC	Annuité Capital Dette	Provision clôture Lot. Quartier de la Gare	Capacité pour PPI Hors subv.	Subventions Investis- sement	Capacité PPI Totale
Initial	2 800 000 €	1 084 695 €	1 500 000 €	100 000 €	568 000 €	1 304 000 €	500 000 €	4 248 695 €	3 020 000 €	7 268 695 €
Réalisé										
2022/2025	3 410 717 €	130 087 €	1 150 000 €	381 579 €	572 652 €	1 087 520 €	0 €	4 557 515 €	1 883 730 €	6 441 245 €
Coût parti	0 €	954 608 €	222 852 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 177 460 €	1 169 860 €	2 347 320 €
Total estimé	3 410 717 €	1 084 695 €	1 372 852 €	381 579 €	572 652 €	1 087 520 €	0 €	5 734 975 €	3 053 590 €	8 788 565 €

Coût Parti			
	Montant H.T	Subventions estimées	Montant Subventions
Aménagement centre bourg Route d'Orbec	158 310	0%	335 884
OPAH-RU	250 000	0%	0
Ecoparc + Jeux Ecole des Rosiers	0		95 102
Eglise Livarot	462 900	38%	175 714
Salle Gauclin	1 407 900	40%	563 160
Travaux engagés / RAR	68 210	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 347 320</b>		<b>1 169 860</b>

A noter que les coûts partis sont principalement financés par l'épargne brute de 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

## Estimation prévisionnelle des travaux d'investissement 2026

<b>Investissement prévisionnel 2026</b>			
	Montant H.T	Subventions estimées	Montant Subventions
Voirie	200 000	0%	0
Aménagement centre bourg Route d'Orbec	158 310	0%	335 884
OPAH-RU	115 500	0%	0
Eglise Livarot	462 900	38%	175 714
Salle Gauclin	1 407 900	40%	563 160
Acquis. Matériels Entretien bâtiments	540 000	0%	0
Entretien Ecoles	136 000	0%	0
Travaux engagés / RAR	446 000	0%	0
Travaux démolition armurerie (en partie)	64 000	0%	0
Site Serval (études)	50 000	80%	40 000
<b>TOTAL</b>	<b>3 580 610</b>		<b>1 114 758</b>

- La rénovation de l'église de Livarot :

L'architecte a été désigné pour réaliser les travaux de l'Eglise Saint Ouen de Livarot ; une première tranche notamment la façade Ouest sera réalisée en 2026, les travaux devraient commencer courant février 2026.

Un appel d'offres a été lancé le 02 Octobre 2025, les entreprises suivantes ont été retenues :

- Lot n° 1 Installations de chantier : L'entreprise Restauration Travaux Normandie RTN pour un montant total de 14 355,98 € H.T
- Lot n° 2 Echafaudage : L'entreprise AMB Echafaudages pour un montant total de 13 270,00 € H.T
- Lot n° 3 Maçonnerie / Pierre de taille : L'entreprise Restauration Travaux Normandie RTN pour un montant total de 375 230,55 € H.T

Le coût total y compris les honoraires est de 462 856,53 HT soit un autofinancement pour le Commune de 287 142,40 € HT.

L'obtention des subventions n'est pas facile du fait que l'Eglise Saint Ouen de Livarot n'est pas classée.

L'Etat a attribué une subvention DETR au titre de la mise en sécurisation des équipements publics de 115 714,13 soit 25 % des travaux HT, la Région a refusé notre demande de subvention, le Département, au titre du patrimoine historique, devrait participer à hauteur 50 % sur un plafond de 100 000 €. Il reste le Mécénat qui sera géré par la Fondation du Patrimoine (dossier en cours).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

- La réhabilitation thermique de la salle de sport Gauclin :

La commune de Livarot Pays d'Auge, grâce à sa labellisation Petite Ville de Demain, a bénéficié du financement de la Banque des Territoires pour la réalisation d'une « étude flash » à 100 % sur le gymnase Gauclin et pour une étude de capacité à 50 %. Le gymnase, construit en 1990 s'est beaucoup dégradé faute d'une isolation efficace ; les différentes études évaluent les travaux de réhabilitation du bâtiment existant à 1,3 millions d'euros. Suite à l'appel d'offres du 13 Octobre 2025, le maître d'œuvre a été sélectionné pour un montant d'honoraires de 107 900 € HT. Un dossier AVP est en cours d'élaboration pour présenter le projet aux différents partenaires financiers.

- La requalification du centre bourg de Livarot – sécurisation des cyclistes et piétons route d'Orbec

Les travaux sont en cours de finition normalement prévus pour fin janvier 2026.

Le projet aura bénéficié d'une subvention départementale de 235 030 € + 107 860 € et d'une subvention de l'agglomération Lisieux Normandie de 40 000 €.

A noter que l'Etat n'a pas donné une suite favorable au titre de la DETR à notre dossier.

De ces faits, la Commune a un reste à charge de 326 051 € HT sur un projet de 708 941 € HT.

- La voirie communale

La société VRD Services a été sollicitée pour poursuivre le programme de travaux voirie 2026 - 2029 ; les travaux prévisionnels de voirie s'élèvent à 200 000 € H.T sans DETR sur la base du diagnostic de l'état de la voirie de la Commune de Livarot – Pays d'Auge réalisé en 2022.

Pour information, les attributions de compensation (AC) versées par l'Agglo au titre de l'investissement s'établissent comme suit :

* Voirie	90 000,00 €
* Sport	6 562,00 €
* Marpa	10 273,00 €
* GEPU	- 22 419,00 €
* Camping	2 679,00 €

Soit un total de 87 095,00 €.

## 5/ LES BUDGETS ANNEXES

### 5.1 Les budgets Lotissement

La Commune comporte trois budgets annexes lotissement :

- le lotissement du Quartier de la gare à Livarot

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

- le lotissement d'Auquainville
- le lotissement de Fervaques

Le produit de la vente des terrains permet le financement des travaux et des emprunts. Pour les lotissements d'Auquainville et de Fervaques, la vente des parcelles continue.

Pour le lotissement de Fervaques, il reste 9 parcelles à vendre (1 compromis en cours).

Pour le lotissement d'Auquainville, il reste 3 parcelles à vendre (1 compromis en cours).

Pour le lotissement de Livarot, il reste 2 parcelles à vendre. La perte à terminaison du lotissement de Livarot a été provisionnée via le budget principal dès l'année 2020 à hauteur de 50 000,00 € par an ce qui représente à ce jour un versement de 300 000 € (2020-2025).

Le déficit serait d'environ 500 000,00 €, estimation confirmée avec la Trésorerie de Lisieux. Pour l'année 2026, un versement de 50 000, 00 € sera prévu.

Reste à prévoir la réfection des voies qui se fera sur plusieurs tranches.

## 5.2 Le budget Marpa

Pour rappel, la Commune a récupéré la gestion de la MARPA au 1<sup>er</sup> Janvier 2018. La Communauté d'Agglomération a voté une attribution de compensation (AC) de 51 450 € en fonctionnement et de 10 273,00 € en investissement.

### POINT SUR LE REMPLISSAGE DE LA MARPA

Nombre de résidents au 01/01/2025 : 22 résidents + 1 étudiant

Nombre de résidents au 31/12/2025 : 24 résidents (23 personnes âgées + 1 étudiant : il a quitté son logement le 27/12/25, va être remplacé par une personne âgée début janvier 2026).

Nombre d'entrée en 2025 : **9**

Nombre de départ pendant l'année 2025 : **8**

- Décès : **2**
- Réorientation EHPAD : **4**
- Rapprochement familial : **2**

L'année 2025 a été marquée par :

- un certain renouvellement des résidents accueillis
- le remplissage de la Marpa : l'établissement est complet car le T2 est occupé par un couple depuis le mois d'octobre 2025.

A noter que sur l'année 2025, le taux d'occupation est de 93 % avec une moyenne de 22,25 résidents par mois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

## POINT BUDGETAIRE

Le compte administratif provisoire 2025 s'établit comme suit :

Les recettes comprenant les loyers et les prestations de service s'élèvent 392 369 €, s'ajoutent des recettes diverses pour 58 493 € pour un total de 450 862 €.

Les dépenses à couvrir s'élèvent à 559 078 € ce qui fait apparaître sur l'exercice un déficit de 108 216 €.

A ce déficit, il faut déduire l'attribution de compensation (AC) versée par l'Agglomération de 51 450 € et la subvention de la Commune de 90 000 €.

Il reste, en provisoire, un excédent de 33 234 € en section de fonctionnement ce qui va permettre de réduire le déficit d'investissement.

La baisse de l'utilisation par les résidents de la prestation repas et lingerie est toujours constatée. A noter également que le jeune accueilli n'utilise pas les prestations proposées.

Au 31/12/2025 :

- 1 résident ne prend aucun repas en collectivité
- 8 résidents sur 23 prennent le petit déjeuner
- 21 résidents sur 23 prennent le déjeuner
- 15 résidents sur 23 prennent le dîner

A noter également que 45 personnes extérieurs (famille, amis...) sont venues déjeuner à la Marpa durant l'année.

Si la Marpa était complète et si tous résidents prenaient l'ensemble des prestations, les recettes s'élèveraient à 450 484 €.

Pour la section d'investissement, la perte à compenser est de 68 497 €.

Ce qui fait une perte économique totale de 35 263 € pour 2025.

Tous les tarifs (loyers / charges et prestations) ont été augmentés en juillet 2025. Une augmentation sera appliquée au 1<sup>er</sup> Juillet 2026 conformément aux décrets d'application.

Pour 2026, et afin de réduire un maximum la perte économique, la participation de la Commune pourrait rester à 90 000,00 €

### **5.3 Le budget Camping**

La Commune a récupéré la gestion du Camping au 1<sup>er</sup> Janvier 2023. La Communauté d'Agglomération a voté une attribution de compensation (AC) de 1 900 € en fonctionnement et de 2 679,00 € en investissement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Le compte administratif provisoire 2025 sera probablement excédentaire. Pour 2026, la prévisionnel sera identique à celui de 2025.

A la demande de la Préfecture du Calvados notamment la Sous-Commission pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes, la Commune a établi un cahier de prescriptions de sécurité, d'information, d'alerte et d'évacuation des terrains de camping soumis à un risque nature ou technologique prévisible (CPS) qui a été validé par celle-ci en date du 24 Janvier 2024.

Pour l'année 2026, le camping ouvrira du 28 Mars 2026 avant la course Paris – Camembert prévue le 31 Mars 2026 et fermera le 20 septembre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060564-20260119-2026-01-21-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/01/2026